

INFO CORONAVIRUS

CFDT-CAPB - 22 avril 2020 - N°6



INFO RAPIDE



INTERCO 64
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CFDT de la CAPB - cfdt.capb@gmail.com - www.cfdtcapb.fr

n°50 – SPECIAL COVID-19

à Bayonne le 21 avril 2020

COMPTE RENDU « REUNION D'ÉCHANGES » AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Les organisations syndicales ont eu un temps d'échanges avec les élu.e.s et l'administration mardi 21 avril 2020 à 11h.

Présents pour les élu.e.s et l'administration :

- Maider Behoteguy - Vice-présidente en charge des Ressources
- Damien Duhamel - Directeur Général des Services
- Sébastien Evrard – Directeur Général Adjoint des Ressources
- Marion Irazoqui – Responsable service Qualité de vie au travail
- Dominique Carrère - Directeur Général Adjoint PCVD
- Geneviève Larzabal - Directrice Générale Adjointe PCVD

Présents pour les représentants du personnel :

- Laurent Roux – élu CFDT
- Fabienne Loustalot - élue CFDT
- Iban Ibarburu – élu LAB
- Antton Deliaart – élu LAB
- Patrice Amato - élu CGT

A NOTER : Pour que votre information soit complète, « ce temps d'échange » ne comprend aucun formalisme paritaire tel que l'impose la tenue d'un CHSCT ou Comité Technique.

La CFDT a envoyé des questions (comme nous l'avons fait en INTERSYNDICALE il y a trois semaines) pour avoir des réponses de la part des Ressources Humaines. Pas de réponses à nos questions à ce jour. Une indication de la part de Monsieur le DGS : nous devrions recevoir des réponses écrites à nos interrogations. Sous quel délai ?

La CFDT de la CAPB déplore l'absence de tenue d'instances paritaires dans la période. C'est anormal, le dialogue social n'est pas respecté. La voix des représentants des personnels, et indirectement celle des agent.e.s de la CAPB et du CIAS Pays Basque, n'est pas entendue.

D'autres collectivités, de même envergure, ont tenu des instances paritaires dès le début de la crise. La volonté n'est pas la même partout semble-t-il.

La CFDT de la CAPB déplore cette situation et demande la reprise dans les meilleurs délais d'un dialogue social et la tenue des instances paritaires.

REOUVERTURE DES DECHETTERIES

Monsieur le DGS, M. Duhamel explique cette décision par le fait qu'une forte demande émane des élu.es politiques des territoires. Certains professionnels ont repris leurs activités et il a été constaté (surtout en Pays Basque intérieur) des dépôts sauvages.

La DGA PCVD nous présente la nouvelle réorganisation :

- La CAPB a été sollicitée depuis le début et a déjà ouvert un créneau sur rendez-vous pour les Ehpad, les structures soignantes et l'agro-alimentaire.
- Cette mesure de réouverture des déchetteries s'est faite en concertation avec le Préfet car se pose la question d'autorisations de déplacements pour venir déposer ces déchets en déchèterie.
- Une plateforme (prestataire privé) d'inscription en ligne via INTERNET est ouverte. Les dépôts seront autorisés dans la limite de 1 accès /semaine
 - ***L'utilisateur ou le professionnel doit s'inscrire dans la commune concernée***
 - ***Indiquer de quels déchets il s'agit (tous les déchets ne seront pas acceptés, pas de déchets spéciaux types peintures ou mobiliers)***
 - ***Via la plateforme, un rendez-vous sera généré***
 - ***L'utilisateur recevra un mail de confirmation avec une date et heure à respecter ainsi qu'un numéro à présenter à l'entrée de la déchetterie***
 - ***L'agent en poste vérifiera que l'utilisateur est bien en règle pour accéder à la déchetterie***
 - ***Reste à bien définir comment rendre l'accès possible pour ceux qui n'ont pas internet (inscription par téléphone ?)***
 - ***En cas de non-inscription, l'utilisateur ne pourra vider ses déchets***
- Les agents, pour leur sécurité, seront toujours 2, 1 à l'accueil pour filtrer et vérifier les numéros d'inscriptions et 1 pour indiquer où décharger. **Ils n'aideront pas les usagers à vider les voitures.**
- Les jours et heures d'ouverture ont été modifiés dans certains secteurs pour permettre le roulement et la présence de 2 agents.
- Les déchetteries gérées par Veolia ouvriront dans les mêmes conditions que la CAPB.
- Chaque agent sera doté des Equipements de Protections individuels : un masque chirurgical et un masque visière (2 par jour et par agent), du gel hydroalcoolique sera à disposition.

- Les agents ont aussi des vêtements de pluies et de haute visibilité dans leur dotation personnelle mais un point doit être fait par la DGA PCVD, peut être voir aussi pour des parapluies pour l'agent de l'entrée des déchèteries.
- Pour pouvoir mettre 2 agents en roulement, l'équipe de la PCVD pourra être renforcée par des agents de la DPBMG ou d'autres DGA.
- Une communication doit être faite auprès des usagers mais aussi auprès des forces de l'ordre car ils pourront être amenés à intervenir pour faire respecter les règles.

INTERVENTION CFDT : La CFDT est intervenue pour rappeler que les agents qui seront en poste pour vérifier les attestations d'accès aux plateformes n'ont pas de pouvoir de police. La CFDT espère que la communication passera bien auprès des usagers afin d'éviter de voir arriver nombres d'usagers sans aucune autorisation voulant vider leurs déchets.

REORGANISATIONS DES SERVICES - PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE

Monsieur le DGS, D.Duhamel, explique la difficulté d'une telle réorganisation en respectant les règles de confinement mais aussi avec la continuité de services nécessaire avec un manque de matériel de protection.

Des masques en tissu et des masques chirurgicaux ont été acquis par la CAPB, et seront distribués aux agents. La CAPB a aussi équipé les 158 communes en masques.

Déconfinement 11 mai :

Pas de précision. Il sera partiel et progressif, l'administration attend les directives plus précises de l'état.

La question des transports s'avère complexe pour répondre aux demandes des établissements scolaires.

Congés :

Pas de réponses sur cette question car la chose ne semble pas d'actualité. Il est possible que des réorganisations soient mises en œuvre. => c'est-à-dire ? réorganisation de quoi ?

INTERVENTION CFDT : La CFDT demande la mise en place **d'un plan de reprise d'activité** afin que les agents de la CAPB et du CIAS Pays Basque soient informé.e.s des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité dans lesquelles ils vont évoluer dans les prochaines semaines.

Pour compléter ces informations vous trouverez ci-dessous les questions transmises par la CFDT le lundi 20 avril.

QUESTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL CFDT ELU.E.S AUCT – CHSCT

Dans le cadre de nos mandats CT et CHSCT, en relation avec les instances paritaires, nous avons des questions à vous soumettre.

- Présentation d'un bilan de suivi COVID 19 au sein de la CAPB, est ce qu'un bilan sera transmis aux instances du personnel ?
- À la suite de la note de Monsieur le DGS du 16 mars avez-vous fait un premier bilan des agents suivants les différentes distinctions des régimes en cours ?
 - 1) Agents en poste
 - 2) Agents en télétravail

- 3) Agents en réserve de rotation
- 4) Agents en réserve simple
- 5) Agents empêchés
- 6) Agents en ASA

➤ Dotation des EPI pour les agents en poste :

1. Quels sont les services et /ou agents qui sont équipés ?
2. Quels sont les EPI fournis ?
3. Renouvellement de la dotation ?
4. Extension des services à équiper

➤ Des agents présentant des symptômes et/ou positif au Covid-19 ont-ils été identifiés dans les services ? Des mesures d'accompagnements ont-elles été proposées pour les agents ayant été en contact ? Les agent.e.s proches seront-ils testés ?

➤ Qu'en est-il des agents devant reprendre une activité à temps plein à la suite d'un arrêt de travail long mais qui sont dans l'impossibilité, du fait du confinement, de passer devant la médecine du travail ?

➤ Est-ce que qu'un PCA (plan de continuité de l'activité) a été mis en place ou est en passe de l'être à la CAPB ?

Le conseiller de prévention ainsi que les membres du CHSCT vont-ils être associés pour le PCA ?
Ce PCA fera-t-il l'objet d'une communication au Comité Technique ?

➤ Est-il prévu une nouvelle communication de la part de l'administration aux personnels pour un premier bilan ?

➤ Pourrions-nous être destinataire des différentes notes de service encadrant les procédures en cours liée au COVID-19 dans les différentes DGA ainsi qu'au CIAS Pays Basque ?

➤ Pour les agents considérer à risque quelle seront les mesures mises en place pour leurs reprises ?

➤ À la suite de la conférence de presse du 1^{er} ministre du dimanche 19 avril, est ce qu'un plan de reprise d'activité est à l'étude ? Les instances paritaires seront-elles informées du déroulement ? Quels sont les services qui vont reprendre une activité à compter du 11 mai ? Par exemple le télétravail va -t-il continuer pour les services de la CAPB ?

➤ Monsieur le Président Etchegaray nous a écrit qu'une prime serait versée aux agents en présentiel ? Pouvez-vous nous en dire plus ?

➤ Est-ce que tous les entretiens d'évaluations ont-ils mené à leurs termes dans les services avant la crise sanitaire ?

➤ Comment pensez-vous articuler une reprise de dialogue social à la CAPB et la tenue des instances paritaires ?

En vous remerciant pour votre écoute, sachez pouvoir compter sur notre aide et collaboration.

Les élu.e.s CT et CHSCT de la CFDT de la CAPB

RECOURS CONTRE L'ORDONNANCE "CONGES ET RTT"

La fédération Interco CFDT qui a sévèrement condamné dès sa parution la sinistre ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 dite « congés/RTT – COVID 19 » a décidé de l'attaquer en justice.

Il s'agira ni plus ni moins de savoir si :

- un texte réglementaire essentiel rédigé n'importe comment et dans la précipitation,
- un texte qui rappelle, n'a fait l'objet d'aucune concertation, contrairement aux textes de même nature pour le secteur privé,
- un texte qui génère déjà autant de confusion que d'iniquité et qui est vécu comme une punition par les agents publics,

...peut être pris unilatéralement et en toute légalité et au seul motif de l'état d'urgence sanitaire.

L'union faisant la force, la fédération Interco CFDT mènera son action conjointement avec la fédération CFDT Finances ainsi que toutes les structures CFDT désireuses de se joindre à cette action qui a valeur de symbole pour le respect des droits des femmes et des hommes, agents publics au service de leurs concitoyens et mobilisés contre le COVID-19.7



Vous souhaitez nous rencontrer ?

- Vous voulez nous transmettre vos remarques ?
- Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?
- Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?

... Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à tous et à toutes.

Nos bureaux sont situés au Centre Technique de l'environnement - Bâtiment A - 17 Av. Marcel Dassault - Anglet.



Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 Av. Foch - 64100 Bayonne - Tel : 05 59 25 37 14 - Mail : cfdt.capb@gmail.com
Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb - www.cfdtcapb.fr

Pour votre information : La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la fonction publique territoriale, des services publics concédés, des offices publics de l'habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice des Solidarités et de la Santé, de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle fédère 108 syndicats totalisant 70 000 adhérents.





Cfdt:

INTERCO

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ORDONNANCE RTT ET CONGÉS

Tout ce qu'il ne fallait pas faire !!!

- ▶ Parce qu'elle ne répond pas aux enjeux d'une reprise sereine
- ▶ Parce qu'elle rompt l'égalité de traitement entre les agents
- ▶ Parce qu'elle pénalise les agents les plus fragiles

>>> LA CFDT SIFFLE LA FIN DE LA PARTIE

- ▶ Parce que les agents ont besoin d'unité
- ▶ Parce que les agents méritent mieux
- ▶ Parce que les usines à gaz sont inutiles
- ▶ Parce que la priorité, c'est la protection des agents

>>> LA CFDT DÉPOSE UN RECOURS CONTRE L'ORDONNANCE DU 15 AVRIL

La CFDT aux côtés de tous les agents pendant la crise !!!